

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° 2026

THÔNEX / COMMUNAUX D'AMBILLY – QUARTIER BELLE-TERRE, PIÈCE A3

Projet de plan localisé de quartier N° 30103-537

Le département du territoire vous informe que le projet de plan localisé de quartier N° 30103-537, accompagné de son règlement, de son rapport explicatif, de sa notice d'impact sur l'environnement 1^{ère} étape et du préavis du service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA), du 24 juillet 2024, de son schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux et de son concept énergétique territorial, situé au lieu-dit « Communaux d'Ambilly - Quartier Belle-Terre », sur le territoire de la commune de Thônex, est déposé :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation> ;
- **à la mairie de Thônex**, 58, chemin du Bois-des-Arts (heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h. à 17h., vendredi de 8h. à 16h30) Tél. 022 869 39 00 ;

où il peut être consulté du **28 mars au 28 avril 2025** inclusivement.

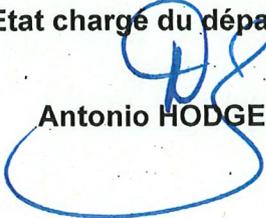
Ce projet de plan vaut plan d'alignement au sens de l'article 11 de la loi sur les routes, du 28 avril 1967 (RSG L 1 10 ; LRoutes).

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au :

Département du territoire
Office de l'urbanisme
Direction du développement urbain – région Drize-Lac
Case postale 224
1211 Genève 8

Publication FAO : **28 mars 2025**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :


Antonio HODGERS

